



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0641

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Vaulx en Velin - Villeurbanne**

objet : **Carré de Soie - Construction d'une Maison du projet - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Direction générale - Missions territoriales**

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagonne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009**Délibération n° 2009-0641**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Carré de Soie - Construction d'une Maison du projet - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Missions territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet urbain du Carré de soie entre aujourd'hui dans une phase de développement importante. Après une première opération d'envergure (le pôle de loisirs et de commerces) et la mise en fonctionnement du pôle multimodal Vaulx en Velin La soie, les premiers chantiers sont en cours : démolitions préparatoires, parking relais, immeubles de bureaux, etc. et les études s'affinent sur les secteurs Tase et Yoplait autour du pôle multimodal.

Il importe, dans ce cadre, de renforcer l'interface entre la Communauté urbaine, porteur du projet et les acteurs du territoire, à savoir :

- les habitants actuels et futurs : une forte demande d'un lieu ressource sur le territoire a émergé dès le début de la concertation et avait fait l'objet d'un engagement de faire des élus en 2004,
- les acteurs politiques et techniques des villes,
- les acteurs économiques du territoire (industriels présents sur le site et, pour certains, amenés à être délocalisés) et les futurs investisseurs, les activités (acteurs tertiaires souhaitant s'installer sur le site, promoteurs, etc.),

L'installation d'un lieu de travail, d'exposition et de concertation sur le site doit permettre de donner une réelle visibilité au projet aux différentes échelles.

Cet équipement permettra par ailleurs d'affirmer la dimension d'agglomération du projet :

- en capitalisant les sources d'information sur le projet dans un même lieu,
- en affirmant par un lieu symbolique la dimension intercommunale du projet.

Localisation

Lors du comité de pilotage du Carré de soie du 27 novembre 2007, il a été décidé d'une implantation à proximité immédiate du pôle multimodal. Ce site, doté d'une très bonne accessibilité, est également identifié comme un espace d'agglomération, ce qui correspond à l'enjeu du projet urbain.

Le Sytral, propriétaire du terrain d'implantation, le met à disposition de la Communauté urbaine par une convention d'occupation temporaire d'une durée de 20 ans en cours de finalisation.

Rôle et contenu

Lors du comité de pilotage du 17 novembre 2008, un aménagement a été validé, représentant 582 mètres carrés.

Les surfaces (hors espaces de circulation, salle de réunion mutualisée, sanitaires, cuisine, stockage) se répartissent comme détaillé ci-dessous, et permettent d'assurer les trois fonctions de cet équipement :

- lieu de travail :

. bureaux de la mission Carré de soie : 98 mètres carrés,

. autres bureaux : 96 mètres carrés. Ces bureaux seraient dans un premier temps à la disposition des partenaires du projet (acteurs de la Communauté urbaine et des Communes dans les domaines du développement social, économie, insertion) et permettraient l'appropriation du site par les habitants et activités présentes. Ensuite, ces bureaux seraient affectés aux structures en charge de l'aménagement ;

- lieu d'exposition sur le projet et son avancement ;

- lieu d'accueil des réunions et ateliers de concertation,

soit 221 mètres carrés.

Modalités de mise en œuvre

Il s'agit d'affecter 21 modules sur les locaux modulaires actuellement situés rue Flemming à Gerland et anciennement propriétés de la Serl. Ces locaux modulaires ont servi au relogement provisoire des activités de Lyon 1 pendant le temps de la restauration et de l'agrandissement de la pépinière Tony Garnier. Dès le début, le projet devait avoir une durée de vie limitée et le terrain d'implantation, libéré des locaux modulaires, devait être restitué à l'Etat. Le conseil de Communauté du 13 octobre 2008 a voté une autorisation de programme de 818 000 € pour l'acquisition de ces locaux modulaires à la Serl, leur démontage et repositionnement sur d'autres sites, avec l'objectif d'une libération du terrain Flemming pour l'été 2009.

L'opération de la Maison du projet nécessite le démontage de 21 de ces modules, leur transfert et positionnement sur le site de la Soie, postes financés au prorata du budget de l'opération modulaires Flemming précédemment citée. Le réaménagement de ces modules pour les adapter au programme de la Maison du projet constitue un des postes faisant l'objet de la présente délibération. Le marché accord-cadre modulaires de la direction de la logistique et des bâtiments (DLB) sera utilisé pour l'ensemble de cette opération.

Cette installation sur le site du Carré de soie entraîne au préalable des travaux d'infrastructure et de génie civil (branchements EDF, eau et assainissement), études géotechniques et fondations. Il est prévu de réaliser *a minima* les aménagements indispensables à l'accessibilité du bâtiment. Les agencements et mobiliers qu'il sera possible de produire en interne seront commandés à la DLB, auprès du service menuiserie et agencements du centre technique de maintenance.

La Communauté urbaine (DLB) assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux. Le terrassement interviendrait en mai 2009 pour un transfert des modulaires à l'été et une inauguration de la Maison du projet en octobre 2009. La gestion du site sera assurée par la DLB.

Estimation financière

Le budget prévisionnel global de l'opération s'élève à 1 062 300 €, répartis comme suit :

Dépenses	Précisions	Coûts TTC	
		AP Maison du projet Carré de Soie	Financement AP Modulaires Flemming
terrassement, voies et réseaux divers, fondations		59 800,00 €	
infrastructures : électricité, eau, assainissement		59 800,00 €	
aménagement de 21 modulaires	acquisition à la Serl		208 687,50 €
	réaménagement (selon les plans masses correspondant aux besoins, la climatisation, etc.)	144 307,50 €	328 112,50 €
aménagements extérieurs		59 800,00 €	
câblages intérieurs (informatique et téléphonie)		29 900,00 €	
meublement de bureau		56 810,00 €	
exposition (aménagements et mobilier)		115 000,00 €	
total		525 417,50 € arrondis à 525 500 €	536 800 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'installation de la maison du projet du Carré de soie, pour un coût global prévisionnel de 1 062 300 €.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale D.0 - assurer le bon fonctionnement des services au titre de l'enveloppe 2009, pour un montant total de 525 500 € en dépenses, à prévoir en crédits de paiement sur 2009 et répartis comme suit :

- budget principal : 505 500 € TTC,
- budget des eaux : 8 000 € TTC,
- budget de l'assainissement : 12 000 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.